

La Cour européenne des droits de l'homme : entre renforcement du dialogue et protection des libertés

Bruxelles, vendredi 24 mai 2019

Salle des audiences solennelles de la Cour de cassation

- 13h30 Accueil des participants.
- 13h45 Ouverture du colloque.
- 14h00 **La Cour européenne des droits de l'homme, gardienne des promesses**, par Frédéric Krenc, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences invité à l'Université de Louvain et chargé d'enseignement à l'Université Saint-Louis Bruxelles.

I. Le renforcement du dialogue

Sous la présidence de Yves Oschinsky, ancien bâtonnier, président de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles.

- 14h20 **Le dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et le juge national**, par Paul Lemmens, juge à la Cour européenne des droits de l'homme.
- 14h50 **Réactions**, par André Alen (Président de la Cour constitutionnelle), Beatrijs Deconinck (Premier président de la Cour de cassation) et Roger Stevens (Premier président du Conseil d'Etat).

II. La protection des libertés

Sous la présidence de Françoise Tulkens, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme.

- 15h30 **Le droit à un procès pénal équitable**, par Marie-Aude Beernaert, professeur à l'Université de Louvain.
- 15h50 **La liberté religieuse et le « vivre ensemble »**, par Isabelle Niedlispacher, agent du gouvernement belge devant la Cour européenne des droits de l'homme.
- 16h10 **Quelle Cour européenne des droits de l'homme demain ?**, par Anton Giulio Lana, avocat au barreau de Rome, président de l'Unione Forense per la Tutela dei Diritti Umani et Christophe Pettiti, avocat au barreau de Paris, secrétaire général de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris.
- 16h30 Mots de clôture.
- 16h45 Fin du colloque.

